

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste:

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne: 20 c. Réclamations: 30 Faits divers: 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 16 Janvier 1884.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil à l'Élysée. Le conseil a commencé l'examen de la question budgétaire.

Il a été décidé qu'on rechercherait avec soin, dans les différents départements ministériels, toutes les économies réalisables en vue d'arriver à équilibrer véritablement le budget.

On se souvient que, depuis trois ans, les dépenses des ministères ont été presque doublées. Nous sommes curieux de voir comment les ministres s'y prendront pour enlever à leurs créatures les gâteaux qu'ils leur ont donnés.

M. Tirard a déclaré que, par suite des retards apportés à la fixation des budgets ordinaires de 1884, le budget de 1885 ne pourra être déposé cette année que dans le courant du mois de février.

M. Tirard le regrette et invite ses collègues à opérer de notables réductions dans les dépenses de leurs départements respectifs. Après un échange d'observations, le conseil a constaté que le dernier budget avait été dressé avec beaucoup d'économie et qu'il était impossible d'adopter, pour 1885, des chiffres inférieurs à ceux de 1884.

Le ministre des finances s'est alors déclaré partisan d'un système de surtaxe sur l'alcool destiné à faire face à toutes les nécessités budgétaires.

L'impôt actuel sur l'alcool est de 156 fr. par hectolitre; M. Tirard propose de le porter à 240 fr., soit une augmentation de 84 fr. par hectolitre.

Ce serait, d'après lui, le seul moyen pratique d'équilibrer le budget de 1885.

Ses collègues lui ont fait remarquer que

cette augmentation de droits sur l'alcool serait très-défavorablement accueillie par le Parlement et par l'opinion publique.

Ils ont été d'avis qu'il ne convenait pas d'imposer de nouvelles charges au pays.

Aucune résolution définitive n'a été prise et la question sera de nouveau discutée dans un prochain conseil.

Le ministre des affaires étrangères, président du conseil, a communiqué à ses collègues une dépêche de notre ambassadeur, M. Tricou, dont voici le texte:

Huê, 5 janvier, et Hong-Kong, 14. — J'ai été reçu aujourd'hui en audience solennelle par le jeune roi, entouré de son conseil de régence.

Le roi m'a chargé de transmettre au gouvernement de la République française l'hommage de son entier dévouement. Respectueuse du traité, Sa Majesté espère que nous pourrions en adoucir les rigueurs.

Le nouveau roi a quinze ans.

C'est le régent, ancien ministre des finances et auteur de la révolution, qui exerce actuellement le pouvoir. Il paraît disposé à suivre en tout nos conseils.

M. Grévy devait aller chasser dimanche dans les tirés de Rambouillet.

Le départ de l'Élysée était fixé dès la veille, à neuf heures du matin.

Vers dix heures du soir, samedi, contre-ordre a été donné.

Le bruit s'est répandu que le Président de la République avait été pris d'une nouvelle syncope au moment de se mettre au lit.

Dans tous les cas, on nous assure qu'un médecin a été appelé à la présidence vers cette heure-là.

Réflexion d'un député républicain, dans les couloirs du Palais-Bourbon, à l'occasion du meeting socialiste de la salle Lévis:

« Savez-vous que ces gens-là vous f...aient un député à l'eau comme rien du tout! »

Hélas! oui, citoyen. Si vous ne savez pas nager, vous ferez bien de prendre quelques leçons de natation.

Jules Ferry l'a dit en 1871, en fuyant loin de Paris et de la Commune: « La prudence est mère de la sûreté. »

Le Temps publie la note officielle que voici:

« Nous apprenons que le ministre de l'intérieur a fait procéder à une enquête auprès des syndicats ouvriers sur l'état économique de la capitale.

Il en résulte que, sans être absolument brillante, la situation est bien plus favorable que l'année dernière à pareille époque, contrairement à ce qui se dit dans les meetings. »

On sait ce que valent les enquêtes ministérielles.

Les républicains, dès qu'ils sont au pouvoir, trouvent que tout est pour le mieux. Il est triste de constater cette satisfaction ministérielle, car elle prouve qu'aucune amélioration ne sera apportée par le gouvernement à la crise que traverse l'industrie.

Le relevé des faillites à Paris établit que, sur 4,500 entrepreneurs de bâtiments que possède la ville de Paris, 426 ont été déclarés en faillite dans le courant de l'année 1883.

Il vient de se passer en Italie, à Vérone, un fait qui mérite d'être noté. Au lieu du cri: « Vive la France! » qui termine l'un des chœurs militaires de la Fille du Régiment, on a fait chanter aux soldats français: « Vive la Savoie! »

LES INSOLENCES DU MANDARIN TSENG.

Ce personnage a osé faire publier à Berlin un article insolent pour la France. On y lit cette phrase:

« Son-Tay a été pris. La capture de cette ville a été chantée sur tous les tons, et la bravoure des soldats français a été exaltée comme s'ils avaient pris Strasbourg et Metz. »

Ah ça! Est-ce qu'on va laisser ce mandarin revenir à Paris?

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR Mlle MARIE LACHÈSE.

— Pauvre chère Fanny! soupira la comtesse. N'en doutez pas, madame, elle a été bien contente de vous aider près d'un malade. Elle a pu acquérir une grande expérience pour se rendre utile dans cette occasion. Il faut bien qu'elle en profite, ajeta-t-elle en souriant. Elle ne peut pas borner son zèle à une seule personne. L'activité chrétienne demande un champ plus vaste, surtout quand elle se joint à tant d'activité naturelle. Moi, pendant ce temps, je demeure la partie contemplative du groupe. Voyez-vous, madame, nous représentons assez bien Marthe et Marie... moins, toutefois, l'aspect biblique, dit-elle en portant son regard de ses membres alanguis au visage septuagénaire de Mlle de Rochefeuille.

Malgré toutes les différences qui existaient entre elles, oui, elles étaient bien sœurs, ces deux femmes à l'invincible courage, au charme saisissant, à la douce et inaltérable gaieté!

— Vous avez franchi une longue distance pour

venir jusqu'à nous, madame, continua la comtesse dont la voix n'était pas claire comme celle de sa sœur, mais faible et singulièrement harmonieuse. Pour ceux qui demeurent dans le centre de Paris, nous ressemblons fort à des provinciales.

— Permettez-moi de vous en féliciter, madame, répondit Lucienne. Je suis loin de renier la province où j'ai vécu jusqu'à mon mariage, et j'échangerais volontiers la rue bruyante et poudreuse que j'habite contre un oasis comme celui que vous possédez.

— C'est ce qui prouve une fois de plus que tout est relatif dans ce monde, dit Mlle Fanny. Oui, tout se mesure par la comparaison! Par cela seul que vous êtes à Paris, vous, chère madame, habituée aux beaux paysages de l'ouest de la France, et ma sœur qui a eu sous les yeux toutes les splendeurs de l'Indoustan, vous voilà devenues l'une très-fière et l'autre un peu jalouse de cinquante pieds de terre plantés de trois marronniers.

— Ma sœur, je vous prie de n'en point médire, interrompit la comtesse. Laissez-moi, s'il vous plaît, le moyen d'invier, cet été, Mlle Mauvoisin à venir souvent goûter près de moi la fraîcheur de mes ombrages.

— J'accepte d'avance avec reconnaissance, dit Lucienne, et je suis bien sûre que peu de sites m'auraient offert autant d'attraits...

A ce moment, le nègre parut, après avoir res-

pectueusement frappé. Il annonça que Mlle G. attendait Mlle de Rochefeuille.

Mlle Fanny s'agita. — Il est à Paris! Eh! mon Dieu! Je le croyais encore à Lyon.

Il s'agissait d'un prélat romain, de passage à Paris pour quelques jours.

— C'est que le salon de ma sœur est un petit ministère, dit la comtesse en riant.

Lucienne s'était levée dès qu'une nouvelle visite avait été annoncée. Elle échangea avec la malade les adieux les plus gracieux, puis sortit avec Mlle de Rochefeuille qui voulait absolument l'accompagner jusqu'au seuil du pavillon.

Lorsque Lucienne lui exprima sa reconnaissance pour un si charmant accueil, elle en reçut, comme réponse; un regard ému, un serrement de main, et ces deux mots:

— Au revoir.

Lucienne s'en alla d'un pas léger. Mille pensées se pressaient dans son esprit, et ces pensées étaient heureuses. La sympathie qui venait de lui être témoignée la touchait comme un bienfait. Elle sentait que la distance s'effaçait entre ces vieillesses souriantes et sa jeunesse désenchantée. Une impression suave et joyeuse envahissait son cœur. Il lui semblait que, sur son horizon si souvent voilé de nuages, se levait cet astre aux doux reflets qui se nomme l'amitié.

IX

Par sa nature, son éducation et surtout par suite des tristesses dont elle avait été rassasiée, Lucienne était portée à une extrême discrétion.

La discrétion, comme bien d'autres qualités, peut être un fruit de l'épreuve. Au contraire, celui qui n'a rien souffert est facilement inconsidéré dans ses démarches. L'âme sans cesse frappée l'âme obligée à une abnégation perpétuelle, fini par se trouver à l'aise dans le sacrifice. Elle acquiert ainsi une liberté qui la rend sage et réservée en toutes choses, parce que c'est l'ordre qui la conduit et non le désir de sa propre jouissance.

Malgré l'invitation de Mlle de Rochefeuille, Lucienne n'aurait pas osé renouveler très-souvent cette visite qu'elle avait trouvée si charmante.

Mais Mlle Fanny ne lui laissa pas le moyen de se retrancher dans sa timidité.

Au bout de peu de jours, elle se présenta à son tour chez la jeune femme.

Raoul sortait lorsque, dans l'escalier, il rencontra la vieille demoiselle appuyée sur le fidèle José. Ils se regardèrent.

— Quelle singulière apparition! pensait-il. C'est, pour le moins, la reine-mère des lutins.

— C'est son mari, se dit-elle. Il sort de l'appartement où l'on m'a dit de sonner.

Raoul souleva son chapeau. Il n'était pas rendu à ce degré d'indifférence brutale qui permet à

de laquelle se trouvait M. Cazot; la Cour d'appel, le Tribunal de commerce, MM. Despatys, Cochin, Hervé et Gamard, conseillers municipaux; MM. Camille Doucet, Mézières, Delaborde, Cherbuliez, membres de l'Institut; une députation de l'Ordre des avocats, etc.

Le service d'honneur a été fait par deux escadrons de la garde républicaine, un escadron du 9^e dragons et un bataillon de gardes républicains à pied. Toutes ces troupes sont restées massées sur le parvis de Notre-Dame pendant toute la durée de la cérémonie. A l'intérieur de l'église, il n'y avait qu'une escouade de gardiens de la paix.

Nous signalons aux magistrats de la Cour et du Tribunal de Saumur la conduite des magistrats de Paris qui n'ont pas cru déroger en assistant aux prières publiques. M. Cazot, lui-même, était présent ! Sans commentaires.

AU TONKIN.

L'amiral Courbet télégraphie au ministre de la marine, en date des 8 et 9 janvier d'Hanoi et du 14 de Hong-Kong :

« Depuis la prise de Son-Tay, il y a moins de pirates dans les environs d'Hanoi et de Hai-Phong.

» Sur la rive gauche de la rivière Noire, plusieurs villages ont été incendiés par les Pavillons-Noirs. Nous faisons dans cette région de fréquentes reconnaissances.

» Les environs de Son-Tay sont tranquilles.

» La province de Nan-Dinh est toujours menacée par des bandes de pirates, mais de nombreuses colonnes, commandées par le colonel Brionval, les poursuivent dans toutes les directions. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 janvier.

La Bourse d'aujourd'hui ne présente pas un bien grand intérêt; les cours ne diffèrent pas sensiblement de ceux d'hier, mais leur peu d'écart prouve, en même temps que la pénurie des transactions, que la tendance est un peu plus faible.

76.60, 76.70, 76.65 le 3 0/0; 77.80 et 77.75 l'amortissable; 106.77, 106.80, 106.90, 106.82 le 4 1/2 0/0 1883; dernier cours 106.825; — 5,180, sans changement, la Banque de France.

Le Crédit Foncier s'avance de 1,240 à 1,250, avec une tendance ferme. De nombreuses demandes se produisent en obligations foncières nouvelles à 336 les libérées et 340 les non libérées, de même en Communales 1880, à 438 et 439.

Le Suez est hésitant : 2,002.50, 2,025, 2,010, et en dernier lieu 1,995; l'incertitude où l'on est, est plus défavorable qu'une solution quelle qu'elle soit. Rien, en effet, n'est encore résolu : les actionnaires seront-ils appelés à ratifier les conventions récemment intervenues à Londres, ou bien entamera-t-on avec les armateurs anglais de nouvelles négociations afin d'obtenir des conditions plus satisfaisantes ?

Nous croyons que cette situation rendra doublement intéressant le Graphique que le *Financier des Communes* va publier sur les valeurs du Suez et l'Etude qui contiendra également son numéro du 18 janvier sur la situation que ferait à la Compagnie l'acceptation des conventions de Londres.

Quelques réalisations de bénéfices font fléchir l'Unifiée d'Egypte à 334.68; mais nous croyons que les avantages que l'Egypte doit retirer de la

domination anglaise et que l'on escompte dès maintenant, ne tarderont pas à la relayer. Toutefois en ce moment la tendance est plus lourde. La rente Extérieure Espagnole s'avance de 56 7/16 à 56 5/8; quelque momentané que soit ce mouvement, nous croyons qu'il ne s'arrêtera pas là. La politique espagnole réserve peut-être de nouvelles surprises aux vendeurs d'Extérieure, déjà atteints par la reprise de ces derniers jours. En résumé, tendance générale, incertaine et plus lourde.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de désigner la quantité d'engagements volontaires qui pourront être reçus dans l'armée de terre en 1884.

En voici la répartition :

Infanterie : 7,300

1^o Infanterie de ligne, 40 par régiment, soit 5,760 pour les 144 régiments ;
2^o 20 par bataillon de chasseurs à pied, soit 1,500 pour les 39 bataillons ;
3^o 40 pour le régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Cavalerie : 2,786

1^o 30 par régiment de cuirassiers, soit 360 pour les 12 régiments ;
2^o 30 par régiment de dragons, soit 780 pour les 26 régiments ;
3^o 50 par régiment de chasseurs à cheval, soit 1,000 pour les 20 régiments ;
4^o 50 par régiment de hussards, soit 600 pour les 12 régiments ;
5^o 12 par régiment de spahis, soit 36 pour les 3 régiments ;
6^o 40 pour la 5^e compagnie de cavaliers de remonte.

Artillerie : 4,674

1. 37 pour chacun de 19 régiments contenant des batteries à cheval, soit 703 pour ces 19 régiments ;
2. 32 pour chacun de 19 autres régiments de l'arme, soit 608 pour ces 19 régiments ;
3. 20 pour chacun de 16 bataillons de forteresse, soit 320 pour les 16 bataillons ;
4. 40 pour les 21 régiments de pontonniers.

Génie : 768

1. 180 par régiment, soit 720 pour les 4 régiments ;
2. 12 par compagnie d'ouvriers de chemins de fer, soit 48 pour les 4 compagnies.

Train des équipages : 400, à raison de 20 pour chacun de 20 escadrons.

Sections de commis et ouvriers d'administration : 448; à raison de 10 pour la 1^{re}, 10 pour la 16^e, 33 pour la 18^e, 48 pour la 22^e, 16 pour la 22^e, 31 pour la 25^e.

Les conditions de taille à exiger pour les engagements dans la cavalerie seront les suivantes :

1 m. 80 au maximum et 1 m. 70 au minimum pour les cuirassiers ;
1 m. 72 à 1 m. 64 pour les dragons ;
1 m. 69 à 1 m. 59 pour les chasseurs d'Afrique et spahis ;
1 m. 66 à 1 m. 59 pour les chasseurs à cheval et les hussards.

On lit dans la *Patrie* :

« Le ministre de la guerre, par une décision récente, vient de relever la taille pour tous les corps de cavalerie. C'est là une excellente mesure.

La taille des cavaliers avait été par trop abaissée sous le ministère Farre. Depuis 1874, la manie de changer tout ce qui existait auparavant nous a conduits à de ridicules exagérations.

Depuis plusieurs années, la cavalerie recevait des hommes trop petits pour pouvoir mettre une selle paquetée à l'ordonnance sur le dos d'un cheval. Il y en avait même qui éprouvaient la plus grande difficulté à atteindre l'étrier et à se mettre en selle. Il fallait évidemment renoncer à envoyer dans la cavalerie des hommes trop grands et d'un poids excessif; mais il aurait fallu ne pas tomber dans un excès contraire.

L'abaissement de la taille avait entraîné bien d'autres inconvénients : les cuirasses existant en magasin étaient trop grandes pour un certain nombre de cavaliers; il a fallu en faire faire à leur taille.

Les sabres étaient trop longs, il a fallu raccourcir les lames, par décision de M. Thibaudin, détestable opération, que l'on regrette vivement aujourd'hui, et qui, heureusement, n'a été pratiquée que sur un nombre d'armes très-restreint.

La cuirasse vient d'être rendue aux six régiments de cuirassiers auxquels elle avait été enlevée. On doit se rappeler qu'il fut un moment question de supprimer les régiments de cuirassiers ou du moins de les transformer en régiments de carabiniers qui auraient été armés comme les dragons.

On s'était buté à une idée fautive; le rôle de la cavalerie agissant en masse était fini, disait-on, son rôle devait désormais se borner à peu près au service d'éclaireurs et de reconnaissance.

C'est vrai, s'il s'agit de son action contre l'infanterie, mais elle aura à agir en masse contre la cavalerie ennemie dès les débuts d'une campagne en Europe.

Toutes les puissances étrangères ayant conservé leurs cuirassiers, c'était une imprudence extrême de supprimer les nôtres.

Cette seule raison suffisait pour maintenir nos douze régiments de cuirassiers.

D'après l'avis du plus grand nombre des officiers généraux de cavalerie, une troupe de cavaliers cuirassés a un grand avantage sur une troupe sans cuirasses.

Pour les mêmes raisons, la suppression des régiments de lanciers et leur transformation en dragons fut une faute.

Nous sommes en mesure d'annoncer qu'il est question, en ce moment, d'armer de nouveau quelques régiments de la lance.

Les militaires qui sont opposés à cela donnent pour raison que la lance est une arme dont le maniement est trop difficile à apprendre. On l'apprend bien dans les armées étrangères; elles ont toutes des lanciers; il serait rationnel qu'il y en eût dans l'armée française. »

Samedi, 12 janvier, a eu lieu au Grand-Hôtel, à Paris, une réunion intéressante. C'était le premier dîner d'une promotion

de Saint-Cyr, celle de 1859-1861, autrement dit promotion de *Nice et Savoie*, car on sait que chaque promotion porte un nom, emprunté aux événements qui ont marqué pendant son séjour.

En 1861, 225 Saint-Cyriens sortaient de l'Ecole avec l'épaulette. Il en reste cent dix-huit aujourd'hui, et sur le nombre, cinquante environ assistaient au dîner. Cent trente déjà manquaient à l'appel: tués à l'ennemi, morts ou démissionnaires. La fortune a diversement souri aux cent dix-huit survivants; en effet, nous trouvons parmi eux un colonel, sept lieutenants-colonels, soixante-treize chefs de bataillons ou d'escadrons et trente-sept capitaines.

La fête était présidée par le *Père Système*, c'est-à-dire l'officier ayant le plus ancien numéro matricule — et non pas le plus élevé en grade. La réunion a été gaie et cordiale. Ce sont des réunions de ce genre qui entretiennent dans l'armée la bonne camaraderie et le culte du souvenir.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Loterie des Arts décoratifs.

Tirage du 15 janvier 1884.

6,729,011 gagne 100,000 francs.
6,023,405 gagne 25,000 francs.
8,045,959 et 8,054,941, chacun 10,000 francs.

839,341 gagne 5,000 francs.

Les 40 numéros suivants gagnent chacun 4,000 francs :

3,285,412	957,295	7,382,235
4,185,291	8,948,914	4,149,072
2,427,801	6,893,606	8,128,432
8,623,678	7,517,823	798,808
4,908,547	2,322,182	4,621,356
5,938,210	8,671,864	3,254,219
4,298,858	4,933,955	2,333,151
8,498,642	2,514,797	7,804,544
3,768,899	3,045,309	4,844,606
6,466,948	20,707	4,885,843
7,321,821	6,297,772	4,921,623
4,798,514	449,314	8,440,551
8,035,434	4,580,759	4,079,023
2,070,655		

Les 20 numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

5,452,393	2,680,522	902,766
4,224,622	3,642,354	2,269,954
295,652	5,455,930	6,582,301
6,780,473	394,504	696,490
1,847,305	8,358,902	6,811,864
5,609,158	4,389,483	7,567,003
6,505,202	6,750,752	

CLÔTURE DE LA CHASSE.

Un avis préfectoral fait connaître officiellement que la chasse sera close, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, le dimanche 27 janvier, à la chute du jour.

LA RÉCOLTE DU VIN EN 1883.

On a récolté, cette année, dans le département de Maine-et-Loire, 543,644 hectolitres de vin.

L'Indre-et-Loire en a produit 499,256 hectolitres.

La Vienne, 976,496 hectolitres.

Les Deux-Sèvres, 184,051 hectolitres.

La Vendée, 365,474 hectolitres.

La Sarthe, 45,334 hectolitres.

La Mayenne, 906 hectolitres.

La Loire-Inférieure, 4,347,329 hectolitres.

Le département qui a produit le plus de vin est l'Aude avec 4,844,441 hectolitres.

Le département qui en a produit le moins est la Creuse, qui n'a récolté que 452 hectolitres de vin.

Le chiffre total de la récolte a été de 36,029,482 hectolitres, dépassant de 5 millions 442,830 hectolitres le total obtenu l'année dernière et n'étant inférieur que de 9,000,000 d'hectolitres à la moyenne des dix dernières années.

Le chiffre de 36,029,482 hectolitres représente à peu près cent litres par habitant. C'est plus qu'il n'en faudrait pour la consommation générale; malheureusement, cette consommation n'est pas proportion-

certaines hommes de coudoyer une femme honorable sans même s'en apercevoir.

M^{lle} de Rochefeuille lui répondit par un salut tout gracieux, tandis que le nègre en livrée, droit comme un automate, supportait respectueusement la main de sa maîtresse sur sa main recouverte d'un gant blanc.

Raoul était encore dans le vestibule, lorsqu'un timbre retentit, un timbre qu'il connaissait bien.

Il fit brusquement un pas en arrière, jeta un regard dans l'escalier. Il ne se trompait pas. L'inconnue sonnait chez lui. Il pouvait apercevoir le bas de sa robe de satin brun (une robe tout à fait de luxe). Il pouvait entrevoir aussi le vêtement bleu liseré de jaune que le noir serviteur n'aurait pas échangé volontiers contre le pagne de ses ancêtres.

Raoul posa le pied sur la première marche de l'escalier. Mais, dès la seconde, il s'arrêta, tira sa montre.

— Pas moyen, dit-il avec humeur, je suis déjà en retard.

Il avait promis d'accompagner au bois sa sœur, M^{lle} de Charolles, qui, la veille, s'était trouvée nerveuse, fatiguée, parce que... parce que... M. de Charolles devenait bien singulier. Il y avait eu entre eux une discussion... Elle voulait causer de tout cela avec son frère, longuement, confidentiellement... D'ailleurs, il n'y avait que Raoul qui fût bon pour elle.

Le jeune homme resta un moment immobile. La tentation était vive. Il dut faire un véritable effort pour lui résister.

Pendant que, d'un air assez maussade, il suivait la rue Tailbout, M^{lle} de Rochefeuille entra dans son salon et recevait les remerciements de sa femme.

— Comment, mademoiselle, vous prenez la peine de venir jusqu'ici! Combien je vous suis reconnaissant!

Lucienne se montrait tout heureuse et M^{lle} Fanny ne l'était pas moins.

— Si j'osais vous prier d'entrer dans ma chambre, dit la jeune femme, vous y trouveriez un bon feu.

— Oui, oui, oui! répondit M^{lle} de Rochefeuille en se levant aussitôt. Je ne tiens pas au feu, mais à la réception bien simple, bien intime.

Elle suivit Lucienne qui l'installa dans un moelleux fauteuil, près de la cheminée.

Sous la frange usée de leurs cils, les petits yeux gris regardaient discrètement dans l'appartement.

Dans une maison, le salon indique le degré de fortune et d'éducation. Quelquefois même il peut instruire du sérieux et de l'élevation des goûts. Mais, destiné aux étrangers, il est paré pour eux, et, comme les diplomates chargés d'une mission officielle, il n'est pas toujours sincère.

Dans la chambre, au contraire, la vie réelle

s'écoule et dépouille forcément les artifices et les prétentions. Les habitudes se révèlent, l'âme se trahit. Parfois, tel détail qui échappe à la personne intéressée, dit bien des choses à celles qui l'aperçoivent en passant.

M^{lle} de Rochefeuille se chauffait, se reposait, causait. Elle loua la grâce d'un petit vase qui se trouvait presque sous sa main lorsqu'elle plaçait ou reprenait sur la cheminée l'écran que Lucienne lui avait offert.

De ce sujet fort simple, elle fit sortir l'occasion de raconter comment travaillent les potiers hindous, car elle les avait vus, oui, vus, lorsqu'elle était allée passer quelques mois près de sa sœur. Elle ne pouvait pas laisser au loin cette sœur chérie sans essayer de la rejoindre de temps en temps. Qu'est-ce qu'un voyage quand on est encore jeune? Et, tout à coup, remontant par la pensée, non-seulement le cours des années disparues, mais aussi celui des fleuves aux rives enchantées, elle conduisit Lucienne dans ce pays de lumière et de féeries qui s'étend au pied de l'Himalaya.

(A suivre.) MARTHE LACHÈSE.

Voulez-vous rendre certaines gens muets? Contraignez-les à ne plus dire du bien d'eux-mêmes.

O. COMETTANT.

nelle. Il y en a qui boivent trop de vin, et d'autres qui sont obligés de s'en passer.

En France, 76 départements produisent du vin.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la demande de priorité en faveur du projet de loi relatif aux instituteurs.

Pour, 185. — Contre, 230.

Ont voté pour : MM. Durfort de Civrac, de Maillé, de Soland.

N'ont pas voté : MM. Benoist, Bury, de Terves.

Absent par congé : M. Maillé (Alexis).

Dès la première séance de la session, M. Maillé (Alexis) a demandé un congé à la Chambre.

M. Louis de Maillé, fils de M. Armand de Maillé, a fait dimanche dernier, dans une chasse à courre à Fontainebleau, une chute de cheval assez grave.

Il a été relevé par un de ses amis : il avait un bras cassé et l'épaule démise.

L'état du blessé est aujourd'hui des plus satisfaisants.

LES PRIÈRES PUBLIQUES.

Les prières publiques ordonnées pour appeler le secours de Dieu sur les représentants de la France, au commencement de chaque session ordinaire, ont réuni, cette année, à la cathédrale d'Angers, une affluence très-grande de chrétiens, plus grande peut-être que les années précédentes ; mais, d'un autre côté, les fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire se sont abstenus d'y paraître, cette fois en nombre bien plus considérable que d'habitude.

Aux places réservées devant le sanctuaire, lisons-nous dans l'Union de l'Ouest, on remarquait les membres du Tribunal de Commerce en robe ; M. le général commandant la subdivision de Maine-et-Loire ; beaucoup d'officiers appartenant aux différentes armes de la garnison ; plusieurs conseillers municipaux appartenant à la minorité de droite, et une foule d'autres personnes notables.

La préfecture, la cour, le tribunal, les parquets, l'administration municipale, en masse, ont donné le public exemple, tout au moins, de l'indifférence en matière de religion, exemple qui n'a été que trop suivi dans le monde officiel.

La cérémonie religieuse a eu lieu avec la même solennité que précédemment. M^r Freppel présidait ; la messe a été célébrée par M. l'abbé Tardif, chanoine secrétaire. Le séminaire y assistait. La musique du pensionnat Saint-Julien, toujours prête à donner son concours, a exécuté plusieurs morceaux qui ont été fort appréciés.

Après la messe, M^r Freppel a donné la bénédiction épiscopale.

Aucun service d'honneur n'a été fait par la troupe ; aucune escorte militaire. MM. les officiers présents s'étaient rendus isolément à l'église.

A Nantes, dit l'Espérance du Peuple, M. Catusse, préfet de la Loire-Inférieure, occupait le fauteuil qui lui avait été préparé dans le chœur de la cathédrale.

La place de M. Colombel, maire de Nantes, est restée inoccupée.

M. le général Benoist et un petit nombre d'officiers, les membres du Tribunal civil et du Tribunal de commerce, le Parquet et les huissiers, en robe, avaient pris place dans la grande nef.

Le Conseil municipal était représenté par les membres de la droite.

Pendant les prières publiques, ajoute notre confrère, douze dragons à cheval stationnaient sur la place Saint-Pierre. C'était l'escorte qui avait accompagné les membres du Tribunal.

Pendant le trajet, chaque voiture était accompagnée de deux dragons, un à chaque portière.

Les choses ne se passent pas autrement quand la force armée escorte des prisonniers dont elle redoute l'évasion.

Au même moment, trente dragons se rendaient au théâtre de la Renaissance pour la représentation de *Peau d'Ane*.

Le ministre de la guerre permet d'accorder trente dragons à une féerie, douze dragons aux juges ; mais Dieu n'a pas même droit à un simple planton.

Les prières publiques ont eu lieu à Poitiers, à la cathédrale, dit le Journal de la Vienne, avec la même absence de solennité que les années précédentes.

M^r l'Evêque officiait.

M. le préfet était présent en costume. Le tribunal et la cour étaient présents en robe.

Étaient encore présents le général Logerot, le colonel du 425^e de ligne et quelques officiers.

L'escorte était fournie par l'artillerie. En somme, très-peu d'empressement, même parmi les fonctionnaires, à aller demander à Dieu d'éclairer nos gouvernants qui en ont cependant si fort besoin.

La présence des tribunaux n'était pas moins piquante.

La magistrature va invoquer les lumières d'un Dieu dont elle proscrit l'image de ses prétoires.

La municipalité et le Conseil municipal de Poitiers tout entier brillaient par leur absence.

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU. — La semaine dernière, un incendie a éclaté, vers le milieu de la nuit, dans l'atelier du sieur Fournier (René), charron et aubergiste à Varennes.

Grâce aux secours pressés des habitants, on est arrivé à se rendre maître de l'incendie qui, bien qu'ayant duré peu de temps, a occasionné beaucoup de dégâts.

La perte est évaluée à 2,405 fr., couverte par une assurance.

POITIERS.

Judi soir, un mauvais drôle, d'une vingtaine d'années environ, se présente chez M^{lle} X..., qui habite les environs de Montierneuf, et lui réclame 4 fr. 50.

Il raconte que le père de cette demoiselle vient d'être victime d'un accident affreux ; qu'il a été renversé et foulé aux pieds par le cheval de M. de L..., et que le vieillard vient d'être transporté par ses soins à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Comme la fourmi, M^{lle} X... n'est pas préteuse... et parfois incrédule. Dans la circonstance c'était prudent. Avant de compter les trente sous au larron, M^{lle} X... veut s'assurer de l'authenticité du récit qu'on vient de lui faire. Elle fait prendre des renseignements à l'Hôtel-Dieu, et elle acquiert bien vite la certitude qu'elle est l'objet d'une tentative d'escroquerie.

Pendant cette enquête sommaire, le filou, sous prétexte de faire une course aux environs, s'empresse de déguerpir.

Nous engageons ce « philanthrope par trop intéressé » à employer un autre moyen pour se procurer des ressources ; car celui-ci pourrait le conduire tout droit en police correctionnelle. (Courrier de la Vienne.)

LA LIBERTÉ DU PÈRE DE FAMILLE.

Un pauvre vigneron de la commune de Saint-Secondin (Loir-et-Cher) vient d'être victime de la loi tyrannique du 28 mars 1882 sur l'enseignement obligatoire.

M. Grillet-Boureau est père de six enfants, ses bras ne peuvent suffire au travail de la petite closierie qu'il cultive, sa femme malade ne peut l'aider, aussi a-t-il pensé que sa fille aînée pouvait rester à la maison et suppléer la mère dans les soins du ménage. Mais ce père de famille comptait sans les prescriptions inqualifiables de la loi : « Il n'a pas le droit de garder sa fille chez lui », lui dit-on à la commission scolaire devant laquelle il est convoqué.

Un mois plus tard, au mois de septembre dernier, nouvelle convocation. Il demande à garder sa fille, seulement dix jours par mois. On lui répond par un refus.

Enfin, il est condamné à la peine de l'affichage, et devant sa persistance à garder chez lui sa fille, dont la présence est nécessaire, il est cité devant le tribunal de simple police du canton d'Herbault et condamné à 11 fr. d'amende, sans compter les frais !

Voilà la liberté du père de famille, comme l'entend la R. F.

M. Hude, perruquier à Gien (Loiret), est l'heureux possesseur de l'obligation numéro 1,062,240 du Crédit Foncier (emprunt 1879), laquelle, sortant la première au tirage du 5 janvier, a gagné 400,000 francs.

Faits divers.

LA MER CALMÉE PAR L'HUILE.

On a parlé à plusieurs reprises du curieux effet calmant que l'huile produit sur les flots de la mer.

Une expérience des plus intéressantes vient d'être faite à ce sujet dans le port de Folkestone, par un Anglais, M. Shields.

Celui-ci avait disposé un appareil consistant en un conduit de plomb, l'une longueur de mille pieds, reposant sur le fond de la mer et auquel sont attachés des tuyaux en fer de 70 pieds de distance les uns des autres et de deux pieds de long chacun ; ces tuyaux se terminent par une sorte de pomme d'arrosoir. L'huile, introduite dans le conduit par une pompe établie sur la jetée du port, sort par les trous de la pomme d'arrosoir, s'élève en petits globules à la surface de l'eau et s'étend rapidement sur un espace considérable.

L'appareil a été mis à l'épreuve il y a quelques jours. Un fort vent d'est soufflait, la marée montait et la mer était assez agitée pour que les barques hésitassent à sortir. On envoya dans le conduit, à coups de pistons, quinze ou vingt gallons (le gallon équivaut à quatre litres et demi) de l'huile minérale la plus commune. L'effet fut prodigieux. Au bout d'une demi-heure la lame avait cessé, et une barque put sortir dans une mer tout à fait calme.

Et non seulement le résultat a été complet, mais il a été durable. Pendant deux heures environ, l'huile resta étendue sur les flots apaisés.

Cette expérience va être prochainement renouvelée.

Il y a là une question qui intéresse au plus haut point le monde maritime, surtout en ce qui concerne la sécurité des ports de mer.

UN HÉRITAGE. — Barnum vient de faire son testament. Il lègue à vingt-sept héritiers la majeure partie de sa fortune qui atteint le chiffre respectable de dix millions de dollars, soit cinquante millions de francs ; le surplus est destiné à divers établissements de bienfaisance.

Détails typiques. Le testament en question n'occupe pas moins de sept cents pages de papier timbré.

Avant d'écrire ses dernières volontés, l'exhibiteur de la nourrice du grand Whashington avait convoqué une consultation de médecins pour faire constater qu'il était parfaitement sain de corps et d'esprit.

Toutes ces précautions ont été prises pour éviter des ennuis à ses héritiers.

Variétés.

Les étapes d'un chasseur d'Afrique

(N° 5)

Étape d'Ain-Beckfif.

On se rend à la fontaine d'Ain-Beckfif, située au pied d'une montagne appelée par les colons « le chapeau de gendarme » en suivant, pendant quelque temps, le pied de la croupe du Djebel-Mézousia ; on entre en plaine, laissant, à l'est, la montagne « tête de mangeoire » au pied de laquelle est le ksoum (village) de Morsot. Des jardins fertiles entourent la résidence du marabout. Là est une tour byzantine, en ruine ; elle devait défendre l'entrée d'une gorge qui s'ouvre en arrière et donne accès sur de hautes collines boisées. Non loin, le pic du Djebel-Motloug se dresse hardi dans sa sombre majesté. Un long défilé à rocs nus et escarpés offre un étrange contraste avec les vertes forêts qui s'étagent sur l'autre flanc. Après quelques heures de marche pénible dans ces chemins rocailleux, montueux, tortueux, on débouche sur l'immense plaine d'Ain-Chabrou, au fond de laquelle on aperçoit, à 30 kilomètres, Tébessa, dominée par le Djebel-Oz-Mour, s'élevant dans les nues comme une nouvelle tour de Babel. A huit kilomètres de nous, les montagnes d'Oécous renferment des grottes où l'on voyage entre des stalactites et des stalagmites d'une rare beauté. Le bordj (maison entourée de hauts murs) du cheick se dessine dans la plaine ; non moins est un moulin alimenté par les eaux qui descendent des monts environnants. La fontaine d'Ain-Beckfif sort d'un contrefort du Djebel-Beckfif ; elle arrose quelques figuiers dépendant du bordj d'un marabout. Tout près, des tumulus indiquent un cimetière romain. Eh ! pourquoi ne camperions-nous pas sur ce champ du sommeil ! Les soldats de la France ont le courage des guerriers de l'antique Rome ; ils peuvent,

sans offusquer l'orgueil de ces glorieux anciens, se reposer un instant où ces héros reposent toujours. La bravoure aime même à se rencontrer. Donc, nous établissons nos tentes sur le cimetière.

Rentrée à Tébessa.

Chaque matin on dirait que la naissance du jour est un prodige nouveau, tant, à chaque aurore, le regard est ébloui. Ce matin encore, je me suis surpris dans l'extase. Quel beau moment que celui où l'étoile de Vénus donne le signal du jour, en éteignant, petit à petit, ses feux que le soleil vient remplacer de ses rayons : des flots de pourpre et d'or peu à peu se répandent, puis la pourpre à son tour se dissipe, et l'or seul, comme une mer étincelante, inonde les plaines. L'œil captivé observe ces gradations, et l'émotion est au comble lorsque la lumière, soudain, s'élançait à grands flots de l'horizon sur la voûte du firmament, que l'astre qui la répand s'élève et que la cime des plus hautes montagnes est couronnée de ses rayons. L'homme, qui n'a pas perdu la foi, ne peut, en présence de ce spectacle grandiose, oublier sa prière du matin, et il entonne, dans son cœur, le sublime hosannah du souvenir et de l'espérance.

Aujourd'hui, nous avons levé le camp avec le jour et nous sommes rentrés à Tébessa avec la nuit. Fatigué, mais enchanté de cette promenade pittoresque d'une quinzaine de jours, je m'endors... et je pense à l'inspection générale qui va avoir lieu prochainement ; à notre chère France, vers laquelle je pourrai ensuite m'envoler, et à toi, ma bonne mère, que je vais revoir bientôt. »

Oui, nous avons raison de dire, en commençant, que la mère d'un tel soldat a le droit d'être fière de son fils.

Puisse le lecteur avoir appris quelque chose dans cette communication fatalement assombrie par le souvenir cruel de la fin tragique du jeune sous-officier !

RAOUL BONNERY,

De la Société des Gens de Lettres.

FIN.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 12 janvier 1884.

- Les Joncs (poésie), 1 gravure, par H. B.
- Chronique parisienne, par Alceste.
- Chronique générale de la Semaine, par Emile Faure.
- Micheline Avrial, roman inédit (suite), par Paul Perret.
- Causerie scientifique : NOUVELLES APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ, 1 gravure, par M^{me} J. Le Breton.
- Roman de Despourrins, pour piano et chant, par P. Lacombe.
- Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 3 gravures, par Marc Twain.
- Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier.
- Carnet de la maison, par Nouraskine.
- Sphinxiana.
- Bibliographie, par Ferguson.
- La Semaine financière, par J. Belletrud.
- Librairie H. OUDIN, 81, rue Bonaparte, Paris.

L'ÉLECTRICITÉ, revue hebdomadaire illustrée (8^e année). Sommaire du numéro du 12 Janvier 1884. L'Électricité et la métallurgie. Wattmètre de Siemens. — Pile thermo-électrique à métal fondu. — Les Conducteurs électriques. — La lampe à arc, à charbon flexible, de Varley. — Un Avertisseur automatique d'incendie. — L'Electrothérapie. — Les Générateurs secondaires à Londres (E. Léonardi). La Pêche électrique. — La nouvelle Compagnie de câble Mackay-Bennett. — Revue des Sociétés savantes françaises et étrangères. — Nouvelles d'Amérique. — Chronique. — Brevets d'invention relatifs à l'électricité.

Le numéro, 50 centimes. — France : Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; Union postale : 25 fr. ; six mois, 12 fr. 50. — PARIS, 16, rue du Croissant.

Eaux-Bonnes

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉHOUS.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de la Croix-Verte,

Comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, trois autres au premier étage, un grenier, cave, puits et deux jardins dont l'un tient au cours d'eau dit la Boire.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (828)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
PAR SUITE DE DÉCÈS

Le vendredi 18 janvier 1884, à 1 heure après midi,

A Saumur, ancienne route de Tours, n° 66, au domicile de M^{me} veuve Ragain-Bruneau,

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS
Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Pierre RAGAIN.

Il sera vendu :

Vaisselle, batterie de cuisine, moulin à café, bouteilles vides, un paravent ;

Tables, chaises, commode en noyer, armoires, bois de lit en noyer, table de nuit à dessus de marbre, commode, buffet, pendule, glace, étagère ;

Couette, traversins, oreillers, couvre-pied, carrée de lit et rideaux, draps, torchons, garde-robe d'homme, chiffons et grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION. (34)

A VENDRE

UN JOLI PLANT
De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (727)

Une FEMME veuve, âgée de 56 ans, demande une place comme cuisinière dans un petit ménage ou près d'une personne seule.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e ROGERON, notaire à Beaufort.

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Un ATELIER de menuiserie en tous genres, avec magasin de meubles.

Bonne clientèle. — Belle situation.

S'adresser audit notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en : Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc. ;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

Manufacture de Pianos et Orgues

12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.
Adresser les demandes au bureau du journal.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

CHÈVRES

De NORMANDIE et de BRETAGNE

Depuis 25 fr. la barrique.

S'adresser à M. René ROUSSEAU, rue Beaurepaire, 16, Saumur. (841)

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'ROY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 28^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGLURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

EN VENTE

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition ; Prix : 4 fr. 50

Par MM. GIRAUDEAU, LELIÈVRE et SOUDEE,

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

VINS DE BORDEAUX

M. L. VIANNE-LASARE, propriétaire-négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, Bordeaux, offre ses vins en nature payables à 60 jours, f^o de port à la gare désignée par l'acheteur. Vin de table rouge, 1883 130 fr. la barrique, 228 litres. Médoc 1879, 210 fr. la barrique, de 228 litres. Envoi de prix-courants sur demande. Je reprends les marchandises qui ne conviennent pas. Prospectus des Agents sérieux et honorables pour les localités où je ne suis pas déjà représenté.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 %	76 70	76 75	Est	738 75	730	Obligations.			Gaz parisien	507	508
3 % amortissable	77 90	77 95	Paris-Lyon-Méditerranée	1245	1245	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	510 75	Est	352	352
4 1/2 %	106 65	106 50	Midi	1132 50	1126 25	— 1865, 4 %	522	520	Midi	355	354 25
4 1/2 % (nouveau)	106 90	106 85	Nord	1752 50	1760	— 1869, 3 %	409	407	Nord	360	359 50
Obligations du Trésor	502 50	502 50	Orléans	1280	1280	— 1871, 3 %	387	387 75	Orléans	354 50	359 75
Banque de France	5200	5170	Ouest	800	791 50	— 1875, 4 %	507	508 50	Ouest	355	354 75
Société Générale	485	485	Compagnie parisienne du Gaz	1402 50	1400	— 1876, 4 %	508	508	Paris-Lyon-Méditerranée	358 50	368
Comptoir d'escompte	932 50	957 50	Canal de Suez	2030	2002 50	Bons de liquid. Ville de Paris	522	520	Paris-Bourbonnais	357	362
Crédit Lyonnais	535	560	C. gén. Transatlantique	500	497 50	Obligat. communales 1879	445	445	Canal de Suez	560	565
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1250	1235				Obligat. foncières 1879 3 %	435	434			
Crédit de France	5					Obligat. foncières 1883 3 %	336	335 75			
Crédit mobilier	343 75	333 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Direct. soir.						
3	8	minutes du matin	express-poste.	Saumur	8 05	8 50	1 05	3 00	7 55	Montreuil-Bellay	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
6	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46	11 39				
8	56	matin	omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54	11 47				
1	25	soir	—	Montreuil-Bellay	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
3	32	—	express.																
7	15	—	omnibus.																
10	16	—	(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.				
3	26	minutes du matin	direct-mixte.	Saumur	6 05	7 55	Thouars	8 56	3 50	Montreuil	7	1 53	8 35	Poitiers	5 50	12 10			
8	31	—	omnibus.	Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55			
9	37	—	express.	Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 10	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28			
12	48	soir	omnibus-mixte.	Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4	10 47	Arçay	8 01	2 27			
4	44	—	—	Thouars	7 46	9 16	Saumur	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13			
7	4	—	omnibus (s'ar. à Tours)							Poitiers	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09			
10	24	—	express-poste.																

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.